

SOMMAIRE

<u>1 – Parties contractantes.....</u>	<u>3</u>
<u>1.1 – Identification de l’acheteur.....</u>	<u>3</u>
<u>1.2 – Identification du co-contractant.....</u>	<u>3</u>
<u>2 – Objet du contrat.....</u>	<u>4</u>
<u>3 – Forme du contrat.....</u>	<u>4</u>
<u>4 – Mode de passation.....</u>	<u>4</u>
<u>5 - Prix.....</u>	<u>4</u>
<u>6 - Durée et délais d'exécution.....</u>	<u>4</u>
<u>7 – Modalités de règlement des comptes.....</u>	<u>5</u>
<u>7.1 – Présentation des demandes de paiement.....</u>	<u>5</u>
<u>7.2 – Paiement.....</u>	<u>6</u>
<u>7.3 – Délai global de paiement.....</u>	<u>6</u>
<u>8 – Conditions d’exécution du contrat.....</u>	<u>6</u>
<u>9 - Assurances.....</u>	<u>6</u>
<u>10 - Résiliation du contrat.....</u>	<u>7</u>
<u>10.1 - Conditions de résiliation.....</u>	<u>7</u>
<u>10.2 - Redressement ou liquidation judiciaire.....</u>	<u>7</u>
<u>11 - Règlement des litiges et langues.....</u>	<u>7</u>
<u>12 - Signature.....</u>	<u>8</u>

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

1 – Parties contractantes

1.1 – Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Montfermeil

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire

Ordonnateur : Monsieur le Maire autorisé par délibération n°2020/048 du 23 mai 2020

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie du Raincy
– CGS DU RAINCY, 22, allée de l'Eglise – 93340 Le Raincy.

1.2 – Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - FCS et conformément à leurs clauses et stipulations ;

" Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

" m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

" engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ²

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

2 – Objet du contrat

Partie réservée au service opérationnel pour définir l'objet du contrat : nature des prestations, lieu(x) d'exécution, disposition particulière.

Ne pas hésiter à développer afin d'être exhaustif dans ce qui est attendu.

3 – Forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le marché pourra être modifié par avenants conformément aux articles R. 2194-2 à R.2194-9 du Code de la commande publique.

4 – Mode de passation

La procédure de passation est : procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique.

5 - Prix

Les prestations concernées par cet acte d'engagement / cahier des clauses particulières seront rémunérés par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	:	Euros
		.	
TVA (taux de%)	:	Euros
		.	
Montant TTC	:	Euros
		.	
Soit en toutes lettres	:	
		

6 - Durée et délais d'exécution

La durée du contrat est de **XXX** à compter de la date de notification.

7 – Modalités de règlement des comptes

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

7.1 – Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement devront comporter les mentions obligatoires précisées sur le portail Chorus-Pro.

Les factures devront être transmises obligatoirement par le biais du portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> sur l'entité "MONTFERMEIL" n° SIRET 219 300 472 00194. Cette demande devra obligatoirement contenir le code service et le numéro d'engagement qui sera fourni par le pouvoir adjudicateur au titulaire.

Dispositions applicables en matière de facturation électronique :

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire ou le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct, doivent comporter les mentions suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- La quantité et la dénomination précises des produits livrés ou des prestations ou travaux réalisés ;
- Le prix unitaire hors taxes des produits des livrés, des prestations ou travaux exécutés, ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer ainsi que la répartition de ces montant par taux de taxe sur la valeur ajoutée ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
- Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- Le cas échéant, les renseignements relatifs aux décisions ou versements complémentaires.

Les factures comportent, en outre, les numéros d'identité, de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du Code du commerce.

7.2 – Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____

IBAN : _____

BIC : _____

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____

IBAN : _____

BIC : _____

7.3 – Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

8 – Conditions d'exécution du contrat

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG – fournitures courantes et services, applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Dispositions importantes qui ne pourraient pas être mises ailleurs.

9 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire doit justifier, dans un délai de 7 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Le soumissionnaire fournira son attestation d'assurance et conditions particulières de celle-ci dans les 7 jours à réception de la lettre d'attribution.

Il doit donc contracter une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

10 - Résiliation du contrat

10.1 - Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 2,0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

10.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

11 - Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Montreuil est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

12 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date
du

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

▫ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

▫ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

▫ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

▫ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :
▫ membre d'un groupement d'entreprise
▫ sous-traitant

A.....
Le.....

Signature